

# Rapport annuel de l'administration communale de Saint-Gilles Année 2022

Version du 30 juin 2023

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39  
B-1060 Bruxelles

T 0032 (0)2 536 02 11  
F 0032 (0)2 536 02 02

M [contact.1060@stgilles.brussels](mailto:contact.1060@stgilles.brussels)  
W [www.stgilles.brussels](http://www.stgilles.brussels)

BIC GKCCBEBB

IBAN BE53 0910 0017 7053

Conformément à l’Ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, nous avons l’honneur de vous transmettre le rapport annuel mentionné dans l’ordonnance en son article 7.

## Table des matières

1- Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que les frais de représentation octroyés aux mandataires publics en 2022 : .....	3
<i>1-1 : Rémunérations payées en 2022 aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins : .....</i>	<i>3</i>
<i>1-2 : Jetons de présence payés en 2022 aux membres du Conseil communal (montants bruts) : .....</i>	<i>4</i>
<i>1-3 : Avantages en nature des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins : .....</i>	<i>5</i>
<i>1-4 : Frais de représentation des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins: .....</i>	<i>5</i>
<i>1-5 : Intervention dans les frais d’abonnement et de communications téléphoniques des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins : .....</i>	<i>5</i>
<i>1-6 : Frais de déplacement des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins : .....</i>	<i>6</i>
<i>1-7 : Outils de travail mis à la disposition des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins : .....</i>	<i>6</i>
2- Présences aux réunions du Conseil Communal en 2022 (*) .....	7
3- Liste des voyages auxquels les mandataires publics ont participé en 2022 : .....	8
4- Inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune pour l’année 2022 : .....	8
5- Liste des subsides octroyés aux ASBL.....	9

Conformément à l'article 4 § 1 de l'Ordonnance précitée, le Conseil communal, par délibération en date du 31 janvier 2019 a arrêté le montant et les modes de rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation dont bénéficient les bourgmestres, échevins et conseillers communaux.

Un inventaire des outils de travail jugés nécessaires à l'exercice de leur fonction a également été établi<sup>1</sup>.

\*\*\*

## 1- Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que les frais de représentation octroyés aux mandataires publics en 2022 :

### 1-1 : Rémunérations payées en 2022 aux membres du Collège des Bourgmestres et Echevins :

	Traitement (*) - montants bruts
PICQUE CHARLES (en tant que Bourgmestre jusqu'au 30/09/2022)	80.694,39 €
MORENVILLE CATHERINE	65.723,92 €
MARCUS CATHY (en tant qu'échevine jusqu'au 28/02/2022)	9.474,19 €
SPINETTE JEAN (en tant qu'échevin jusqu'au 30/09/2022)	44.025,99 €
SPINETTE JEAN (en tant que Bourgmestre à partir du 1/10/2022)	25.547,52 €
NEKHOUL YASMINA	65.723,92 €
VAN CAMPENHOUT THIERRY	65.723,92 €
IAMMARINO FRANCESCO	65.723,92 €
RAYMENANTS JOS	65.356,90 €
STEVENS WILLEM	59.357,90 €
SAÏD AHRUIL (en tant qu'échevin à partir du 1/05/2022)	40.638,89 €
CATHERINE FRANCOIS (en tant qu'échevine à partir du 1/10/2022)	14.485,79 €

(\*) Montants fixés par l'article 19 §1 de la Nouvelle loi communale (MB 3/09/1988, err. 8/06/1990).

La base salariale des échevins fixée par la Loi est identique mais des variations existent en fonction des situations familiales (enfant(s) à charge, état civil, etc.)

<sup>1</sup> Cf délibération n° 49189 du 31 janvier 2019 en annexe du présent rapport.

## 1-2 : Jetons de présence payés en 2022 aux membres du Conseil communal (montants bruts) :

Le jeton de présence s'élève en 2022 à 130 € brut non indexé (indice santé : 1,1342) par séance.

Les montants repris dans le tableau correspondent aux participations aux séances du Conseil Communal et aux séances du groupe de travail préparatoire.

		Montant du jeton de présence	
FRANCOIS	<i>Elue échevine en octobre</i>	Catherine	2.698,84 €
AHRUIL	<i>Elu échevin en mai</i>	Said	1.519,27 €
ASSILA		Hassan	2.787,02 €
AMRANI		Myriem	3.067,46 €
MANSOURI		Khalid	3.229,36 €
RYVERS **	<i>Présidente</i>	Suzanne	6.134,91 €
FRAITURE		Loïc	2.772,56 €
SACCO		Elisa	1.179, 57 €
TALBI		Khalid	1.895,12 €
VERMEIREN		Agnès	2.632,34 €
WAGNEIN		Christine	2.477,66 €
LAHAYE		Marie-Hélène	870,23 €
EL GHABRI		Mohssin	2.190,01 €
DE MATTEIS		Pietro	1.769,36 €
EL OUARIACHI		Mohamed	1.400,73 €
COSTA		Estela	1.150,65 €
RADELICKI		Lesia	2.920,01 €
MPORANA	<i>Démission en octobre</i>	Fabrice	2.330,22 €
RODRIGUEZ		Celi	2.920,01 €
NAETHER		Marc	3.362,34 €
LIBOUTON	<i>Président suppléant</i>	Michel	6.003,71 €
PINZAUTI BABRZYNSKI		Isabelle	3.074,67 €
KABASELE		Grégoire	3.074,68 €
SCHEID		Laurent	3.509,79 €
VERROKEN		Mélanie	2.772,56 €
BAUDOIN		Jeanne Marie	1.902,34 €
GRACEFFA	<i>Installée en septembre</i>	Carine	1.621,91 €
LESTER	<i>Installée en octobre</i>	Rosalind	737,23 €
DUCULESCU	<i>Installée en novembre</i>	Xenia	147,45 €

\*\* Le Président du Conseil Communal touche un double jeton de présence par séance.

Les membres du conseil communal peuvent en outre disposer d'un libre parcours annuel directement délivré par la STIB pour lequel ils payent 5 euros pour la carte Mobib.

**1-3 : Avantages en nature des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :**

Bourgmestre et échevins : néant

**1-4 : Frais de représentation des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins:**

PICQUE CHARLES	799,40 €
MORENVILLE CATHERINE	-
MARCUS CATHY	-
SPINETTE JEAN	711,50 €
NEKHOUL YASMINA	358,00 €
VAN CAMPENHOUT THIERRY	85,00 €
IAMMARINO FRANCESCO	-
RAYMENANTS JOS	-
STEVENS WILLEM	-
SAÏD AHRUIL	-
CATHERINE FRANCOIS	471,00 €

**1-5 : Intervention dans les frais d'abonnement et de communications téléphoniques des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :**

PICQUE CHARLES	-
MORENVILLE CATHERINE	725 €
MARCUS CATHY	-
SPINETTE JEAN	398,14 €
NEKHOUL YASMINA	725,00 €
VAN CAMPENHOUT THIERRY	534,29 €
IAMMARINO FRANCESCO	686,52€
RAYMENANTS JOS	395,57 €
STEVENS WILLEM	-
SAÏD AHRUIL	725,00 €
CATHERINE FRANCOIS	84,46 €

*1-6 : Frais de déplacement des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :*

Néant.

*1-7 : Outils de travail mis à la disposition des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :*

**Echevins** : tablette avec « docking station » et une imprimante installées en début de législature.

## 2- Présences aux réunions du Conseil Communal en 2022 (\*)

(\*) Un faible taux de présence peut correspondre, outre à de l'absentéisme, à des périodes de remplacement ou de maladie.

Présences aux séances du Conseil Communal en 2022 - Aanwezigheden aan de zittingen van de Gemeenteraad in 2022

ECHEVINS / SCHEPENEN		27-01-22	24-02-22	31-03-22	05-05-22	02-06-22	30-06-22	15-09-22	06-10-22	27-10-22	24-11-22	22-12-22	
<b>PICQUE</b>	<b>Charles</b>	x	x	x	x	x	x						Démission en septembre - Ontslag in september
MORENVILLE	Catherine	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	
<b>MARCUS</b>	<b>Cathy</b>												Démission en février - Ontslag in februari
<b>SPINETTE</b>	<b>Jean</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Bourgmestre en septembre - Burgmeester in september
NEKHOUL	Yasmina	x	x	x	x	x			x	x	x	x	
VAN CAMPENHOUT	Thierry		x	x	x		x	x	x	x	x	x	
IAMMARINO	Francesco	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
RAYMENANTS	Jos	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
STEVENS	Willem	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
<b>AHRUIL</b>	<b>Said</b>				x	x	x	x	x	x	x	x	Echevin depuis - schepen vanaf 05/5
<b>FRANCOIS</b>	<b>Catherine</b>								x	x	x	x	Echevine depuis - schepen vanaf 6/10
CONSEILLERS COMMUNAUX / GEMEENTERAADSLEDEN		27-01-22	24-02-22	31-03-22	05-05-22	02-06-22	30-06-22	15-09-22	06-10-22	27-10-22	24-11-22	22-12-22	
<b>FRANCOIS</b>	<b>Catherine</b>	x	x	x	x	x	x	x					Echevine depuis - schepen vanaf 6/10
<b>AHRUIL</b>	<b>Said</b>	x	x	x									Echevin depuis - schepen vanaf 5/05
ASSILA	Hassan	x	x		x	x	x	x	x	x	x		
EL GHABRI	Mosshin	x		x		x	x	x	x		x		
AMRANI	Mryiem	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
MANSOURI	Khalid	x	x	x	x	x	x	x		x		x	
<b>RYERS</b>	<b>Suzanne</b>	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	<b>Présidente - Voorzister</b>
FRAITURE	Loïc	x	x		x	x	x	x	x	x	x	x	
SACCO	Elisa			0,5	0,5	x	x	x	x	x		x	
TALBI	Khalid	x	x	x	x		x		x		x	x	
VERMEIREN	Agnès		x	x	x	x	x		x	x	x	x	
WAIGNEIN	Christine	x	x	x	x	x		x	x				
LAHAYE	Marie-Hélène			x		x		x					
DE MATTEIS	Pietro	x	x		x		x	x	x	x	x		
EL OUARIACHI	Mohamed	x	x	x	x	x		x		x	x	x	
COSTA	Estela							x			x		
RADELICKI	Lesia	x		x	x		x	x		x	x	x	
<b>MPORANA</b>	<b>Fabrice</b>	x	x	x	x	x	x						Démission en août - Ontslag in August
RODRIGUEZ	Celi	x	x		x		x	x	x	x	x		
NAETHER	Marc	x	x	x	x	x	x	x	x			x	
LIBOUTON	Michel			x	x	x	x	x	x	x	x	x	Préside la séance du 31/03 - Voorzit de vergadering van 31/03
PINZAUTIBABRZYNSKI	Isabelle	x	x	x	x	x		x	x		x		
KABASELE	Grégoire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
SCHEID	Laurent	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
VERPOKEN	Melanie	x	x	x	x		x	x	x	x	x		
BAUDOIN	Jeanne Marie	x	x	x		x	x	x	x	x	x		
<b>GRACEFFA</b>	<b>Carine</b>				x	x	x	x	x	x	x	x	Conseillère depuis 5/05 - Raadslid vanaf 5/05
<b>LESTER</b>	<b>Rosalind</b>								x	x		0,5	Conseillère depuis 6/10 - Raadslid vanaf 6/10
<b>DUULESCU</b>	<b>Xenia</b>										x	x	Conseillère depuis 24/11 - Raadslid vanaf 24/11

### **3- Liste des voyages auxquels les mandataires publics ont participé en 2022 :**

L'échevine Yasmina Nekhoul a participé à des missions bilatérales subsidiées par Brulocalis dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée l'un avec la ville de Berkane au Maroc, et l'autre avec la commune de Kinshasa République démocratique du Congo :

Une plateforme Nord-Sud Maroc a été organisée par Brulocalis à Ouarzazate du 9 au 13 mai 2022 inclus. L'échevine s'y est rendue dès le 8 mai et a poursuivi par une mission de travail avec les partenaires de la ville de Berkane au Maroc du 14 au 15 mai.

La deuxième mission de travail a eu lieu avec la commune de Kinshasa en République démocratique du Congo, du 10 au 16 décembre inclus. L'échevin Saïd Ahruil y a également participé.

### **4- Inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune pour l'année 2022 :**

La liste complète des marchés publics se trouve en annexe du présent rapport.

Certains marchés ne sont à ce jour pas encore clôturés. Dans ce cas, les montants indiqués correspondent aux montants auxquels les marchés ont été attribués et/ou inscrits au budget communal.



## 5- Liste des subsides octroyés aux ASBL

La liste complète des subsides octroyés aux ASBL se trouve en annexe du présent rapport.

